



Réseau de
cancérologie
Rossy

Rossy
Cancer
Network



PROGRAMME DE QUALITÉ ET D'INNOVATION EN MATIÈRES DE SOINS DU CANCER

FONDS D'ÉDUCATION RCR

Bourses d'amélioration des compétences
Édition 2024

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Sommaire

Fonds d'éducation pour la qualité et l'innovation en matière de soins du cancer (CQI) du Réseau de cancérologie Rossy (RCR) - Programme d'amélioration des compétences, a été créé pour soutenir stratégiquement les professionnels de la santé afin qu'ils atteignent l'excellence dans la prestation de soins contre le cancer fondé sur des données probantes. L'initiative s'appuie sur le bassin exceptionnel d'expertise des établissements partenaires qui composent le RCR: le Centre universitaire de santé McGill, l'Hôpital général juif, le Centre hospitalier de St. Mary's et la Faculté de médecine et des sciences de la santé de McGill. L'objectif du programme d'amélioration des compétences est de faciliter l'intégration rapide d'ensembles de compétences complexes nécessaires pour améliorer la prestation des soins liés au cancer et l'expérience des patients au sein des équipes de soins liés au cancer en place.

Auparavant, les subventions d'amélioration des compétences étaient accordées exclusivement aux professionnels des soins infirmiers en oncologie, offrant jusqu'à 1 500 \$ aux candidats intéressés à suivre un cours portant sur l'amélioration de la qualité des soins du cancer et la satisfaction des patients. Au milieu de l'année 2020, le département d'oncologie Gerald Bronfman a repris la gestion des programmes CQI et a procédé à une évaluation approfondie du programme de perfectionnement des compétences. Le programme a été restructuré pour tenir compte de la nature multidisciplinaire de la prestation des soins aux personnes atteintes de cancer. Ainsi, nous avons maintenant ouvert l'admissibilité aux subventions de perfectionnement des compétences à une variété de professionnels de la santé (voir l'admissibilité ci-dessous) qui participent à la prestation de soins aux personnes atteintes de cancer dans l'un des hôpitaux partenaires du RCR.

Champ d'application

Les objectifs de cette possibilité de financement sont les suivants:

- Réaliser le mandat du RCR qui consiste à améliorer la qualité des soins contre le cancer reçus par la population desservie par les établissements partenaires.
- Faciliter le déploiement et l'exécution des priorités stratégiques et de la vision du RCR : [Mission et vision | Réseau de cancérologie Rossy - McGill University](#)
- Aider les hôpitaux partenaires du RCR à assurer le leadership en établissant les normes les plus élevées en matière de qualité et d'efficacité clinique des soins contre le cancer et à optimiser les trajectoires de soins des patients (du diagnostic à la survie et aux soins de soutien).
- Faciliter le développement de carrière du personnel oncologique des hôpitaux partenaires du RCR.

Bourses

Les subventions pour l'amélioration des compétences permettent aux candidats retenus de recevoir jusqu'à 3 000 \$ pour s'inscrire à des cours de la certification et le renouvellement de la certification à court terme, à des cours de développement professionnel ou à un stage, dans le but d'améliorer leurs compétences actuelles ou d'en acquérir de nouvelles qui sont pertinentes pour les soins du cancer et qui sont conformes aux priorités du RCR. Les cours peuvent être indépendants ou dispensés dans le cadre d'une conférence. Dans ce dernier cas, cependant, l'inscription à la conférence elle-même ne sera pas incluse dans le financement.

Admissibilité

Le programme d'amélioration des compétences prendra en compte les candidatures d'un large éventail de professionnels de la santé impliqués dans le traitement du cancer à tout moment de la trajectoire de maladie. Il s'agit notamment d'infirmières, de médecins médicaux, de technologues, de travailleurs sociaux, de pharmaciens, de diététiciens, de thérapeutes, etc. Les candidats doivent être employés par l'un des hôpitaux partenaires du RCR (Centre universitaire de santé McGill, Hôpital général juif, Centre hospitalier de St. Mary).

Veillez noter les conditions suivantes:

- Une seule candidature sera acceptée par individu et par an.
- Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne le nombre d'années d'ancienneté/emploi, le profil à temps partiel ou à temps plein, l'affectation en milieu hospitalier ou ambulatoire, et le profil de soins.
- Les demandes demandant un remboursement pour l'activité sélectionnée réalisée dans le passé ne seront pas prises en considération.
- Le RCR n'accordera pas de fonds si un soutien chevauchant ou comparable pour l'activité sélectionnée a été obtenu (même en partie) d'une autre source de financement.
- Selon l'activité demandée, les candidats doivent s'assurer qu'ils satisfont aux exigences de l'association professionnelle concernée, notamment pour la certification ou le renouvellement de la certification. Le RCR n'est pas responsable de ces vérifications.
- Les candidats doivent également vérifier les exigences de disponibilité dans le cas de cours avec diffusion en direct sur le Web ou lorsque la présence en personne est requise. Le RCR n'est PAS responsable de prendre des dispositions au niveau local pour assurer la continuité des soins aux patients. De plus, le RCR ne fournit PAS de compensation horaire supplémentaire pour la participation à des sessions en direct une fois qu'une subvention est accordée.
- Veillez noter que le RCR ne fournit PAS de soutien technique, d'ordinateurs portables ou d'accès à l'Internet. Il incombe aux candidats de s'assurer qu'ils ont accès aux ressources informatiques appropriées avant de demander la subvention.

Conditions d'application

Les candidats doivent remplir un formulaire de demande qui comprend une justification bien pensée et clairement énoncée de la demande (300 mots maximum) ainsi qu'un budget par poste avec une brève explication des différentes dépenses à engager. Le budget ne doit pas dépasser 3 000 \$ et tous les postes doivent être dûment justifiés comme étant essentiels à l'acquisition de nouvelles compétences ou à l'obtention d'une certification.

Le formulaire de demande et les détails sur le processus de demande sont disponibles sur le site Web du RCR à l'adresse suivante : [Bourses de perfectionnement des compétences - Portail de candidature | Réseau de cancérologie Rossy - McGill University](#)

Les formulaires de demande doivent être **soumis par le biais du site Web du RCR** et peuvent être soumis à tout moment lorsque des opportunités se présentent. Veuillez informer gayle.shinder@mcgill.ca une fois que vous avez soumis votre formulaire de demande via le portail du site web du RCR.

POINTS IMPORTANTS CONCERNANT LE PROCESSUS DE CANDIDATURE:

La RCR n'acceptera PAS les demandes qui sont:

- Remplies à la main
- Incomplètes ou inexactes
- Envoyées par courriel directement aux représentants de la RCR
- Contiennent des documents différents des éléments décrits ci-dessus

Processus de sélection

Le bureau du président du département d'oncologie Gerald Bronfman examinera toutes les demandes pour évaluer la solidité de la justification, la pertinence du budget et la pertinence de la demande par rapport aux priorités du RCR. Ils pourront choisir de solliciter les commentaires d'autres personnes, au besoin.

Notre objectif est de financer le plus grand nombre de candidats admissibles. Le nombre de candidats sélectionnés et le montant accordé seront déterminés par le budget disponible au sein du programme CQI. En outre, les sélections tiendront compte de la nécessité d'atteindre un équilibre entre les hôpitaux partenaires du RCR.

Le président du département d'oncologie Gerald Bronfman et le conseiller principal du président pour les programmes académiques seront les seuls représentants officiels du Fonds d'éducation CQI - Programme d'amélioration des compétences du RCR.

Tous les candidats retenus recevront un avis écrit des représentants du programme CQI par courriel.

Les candidats retenus devront confirmer leur acceptation dans un délai d'une semaine en signant une lettre de confirmation.

Versement des fonds

- Les candidats qui ont reçu une subvention d'amélioration des compétences ne recevront les fonds qu'après avoir participé à l'activité éducative et avoir soumis tous les documents/reçus pertinents comme suit:
 1. Preuve écrite de la participation
 2. Tous les reçus
 3. Certificat ou équivalent pour l'activité éducative qui vient de se terminer
- Le remboursement ne sera effectué que sur les coûts réels encourus sur la base des reçus, jusqu'à un maximum de 3 000 \$. Les coûts supplémentaires non prévus dans le budget ne seront pas couverts.
- Tous les documents requis pour le remboursement doivent être reçus dans les 30 jours suivant la fin de l'activité. Si elle n'est pas reçue dans les 30 jours, le remboursement sera annulé.
- Les cours/certifications en ligne qui peuvent être suivis à tout moment doit avoir commencé dans les trois mois suivant la réception de la lettre d'accord et doivent être complétés en temps voulu pour donner droit à un remboursement.
- Le RCR se réserve le droit de ne pas effectuer le paiement intégral si le bénéficiaire ne termine pas avec succès l'activité éducative.
- Le report n'est pas possible, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Chaque cas sera examiné individuellement, sur la base de la recommandation du responsable du bénéficiaire. Veuillez contacter la conseillère principale du président pour les programmes académiques (courriel ci-dessous) dès que possible si vous envisagez de reporter une activité éducative figurant dans votre demande/lettre d'accord.

La documentation pour le remboursement des coûts doit être envoyée à:

Gayle A. Shinder, PhD
Conseillère principale du président pour les programmes académiques
Département d'oncologie Gerald Bronfman
Université McGill
5100, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 720
Montréal, Québec
Canada H4A 3T2
gayle.shinder@mcgill.ca

Veuillez contacter Gayle Shinder pour toute question concernant le programme d'amélioration des compétences.